

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 14 février 2014
(convocation du 3 février 2014)

Aujourd'hui Vendredi Quatorze Février Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LIMOZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LIMOZIN Michèle à partir de 11 h 30
M. DUPRAT Christophe à M. GAUTE Jean-Michel à partir de 12 h 20
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. QUERON Robert à partir de 10 h 55
M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 12 h 00
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 9 H 55
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à partir de 11 H 10
M. SOUBIRAN Claude à M. GAUZERE Jean-Marc à partir de 12 H 20
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme BONNEFOY Christine
M. BOUSQUET Ludovic à Mme BREZILLON Anne
M. BRUGERE Nicolas à M. DUPOUY Alain jusqu'à 10 H 10
Mme CAZALET Anne-Marie à M. MOGA Alain
Mme COLLET Brigitte à M. SOLARI Joël à partir de 12 H 20
M. DAVID Jean-Louis à M. GARNIER Jean-Paul à partir de 11 h 25
Mme DELATTRE Nathalie à M. DUCASSOU Dominique à partir de 12 H 05
M. DELAUX Stephan à M. DAVID Yohan à partir de 12 h 20

Mlle DELTIPLE Nathalie à M. BENOIT Jean-Jacques à partir de 11 H 05
M. EGRON Jean-François à Mme FAORO Michèle à partir de 10 H 50
Mlle EL KHADIR Samira à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10 H 30
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 H 35
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à Mme LIRE Marie-Françoise
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL PUECH Clément à partir de 11 H 40
M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
Mme LAURENT Wanda à Mme PIAZZA Arielle
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PARCELIER Muriel à M. BRON Jean-Charles
M. PEREZ Jean-Michel à Mme DIEZ Martine jusqu'à 10 H 15
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à Mme WALRYCK Anne
M. RESPAUD Jacques à M. ROUVEYRE Matthieu jusqu'à 10 H 15
Mme SAINT-ORICE Nicole à M. SIBE Maxime

EXCUSES :

M. ASSERAY Bruno

LA SEANCE EST OUVERTE

Le Haillan - Maison du Meunier - Rénovation de la toiture - Contrat de co-développement 2012-2014 - Subvention - Décision - Convention - Autorisation

Monsieur LAMAISON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Maison du Meunier est située sur le site du Moulinat, au Haillan, et fait partie du parc des Jalles. Elle entre dans le cadre du projet de Parc des Jalles et est destinée à devenir un site de visite et de découverte au sein du parc des Jalles.

Le site du Moulinat, de 40 ha, est situé au nord de la commune du Haillan, dans le quart nord-ouest de l'agglomération bordelaise. Il fait partie du bois des Sources, vaste espace naturel de 238 ha, que se partagent 3 communes : Le Haillan, Le Taillan Médoc et St Médard en Jalles.

La Maison du Meunier est incluse dans ce périmètre dans le bois du Dèhès, vaste espace planté de pins maritimes et de chênes. Des ilots non boisés sont répartis sur le site.

En 1999, la toiture de la Maison du Meunier avait été bâchée suite à la chute de la cheminée et à la découverte des tuiles totalement gelées. Récemment, les bâches ont montré des signes d'usure importants. Ainsi, en novembre 2012, il a été constaté des infiltrations, qui proviennent du déchirement à plusieurs endroits de ces bâches. Une réparation provisoire a été réalisée en décembre 2012. Néanmoins, le système de couverture doit être complètement repris.

La commune du Haillan souhaite prendre une mesure de préservation durable de ce patrimoine historique qui complètera la réfection de la toiture du moulin du Moulinat.

À cette fin, la toiture de la Maison du Meunier, en très mauvais état doit faire l'objet d'une rénovation. Cette opération permettra de conforter et d'améliorer le fonctionnement associatif de Cistude Nature.

La Communauté urbaine de Bordeaux est propriétaire des parcelles AA 172, 173, 175, situées sur la commune du Haillan. Ces parcelles forment un ensemble qui s'étend de la rue du Médoc au Sud-Est, au site du Moulinat au Nord-Ouest. La Maison du Meunier est située sur la parcelle 172, et a été confiée en gestion par La Cub à la commune.

Par délibération du 29 mars 2013, la commune du Haillan sollicite la participation financière de la Communauté urbaine de Bordeaux pour la somme de 12 000 €, ce qui représente 50 % de l'estimation du montant total de cette opération.

Cette demande de subvention est inscrite dans la fiche action n° 13 du contrat de co-développement 2012 2014 « Maison des Sources, de la Nature et du Vélo », conclu entre la Communauté urbaine de Bordeaux et la commune du Haillan.

Le budget de l'action se décompose ainsi :

BUDGET PRÉVISIONNEL € H.T.			
DÉPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Hygiène et sécurité	2 000	Commune du Haillan	12 000
Charpente	3 000	Communauté urbaine de Bordeaux	12 000
Dépose	3 000		
Couverture	14 500		
Zinguerie	1 500		
Total dépenses	24 000	Total recettes	24 000

Cette demande de fonds de concours respecte les modalités d'éligibilité aux aides communautaires définies par la délibération n° 2011/0929 du 16 décembre 2011 relative au dispositif d'aide financière des projets Nature.

Elle répond aux critères définis visant, notamment, à accompagner les communes sur les natures d'opérations suivantes « Travaux d'aménagement, de valorisation et de protection des espaces naturels ou agricoles et des paysages ou du bâti y afférent » :

- Intérêt communautaire lié au projet de parc des Jalles piloté par La Cub,
- Protection, valorisation et promotion des sites naturels et des paysages du parc,
- Financement partagé entre La Cub et la commune du Haillan.

Ainsi, la participation communautaire s'effectuera sous la forme d'une subvention d'un montant de 12 000 € aux conditions fixées par la convention ci-annexée.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5215-26,
VU la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,
VU la délibération communautaire n° 2011/0929 du 16 décembre 2011 relative au dispositif d'aide financière des projets Nature,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDÉRANT QUE

La Maison du Meunier fait partie du patrimoine communautaire, la Communauté urbaine étant propriétaire de la parcelle sur laquelle elle est située.

La rénovation de la toiture de la Maison du Meunier contribue à la préservation de ce patrimoine historique.

DÉCIDE

Article 1 – Une subvention d'un montant de 12 000 € est attribuée à la commune du Haillan, au titre de la « Maison du Meunier - Rénovation de la toiture »

Article 2 – Monsieur le président est autorisé à signer la convention financière, ci-annexée, destinée à définir les modalités de règlement de cette subvention.

Article 3 – Monsieur le président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 – La dépense correspondante sera imputée sur le budget principal de l'exercice en cours en section de fonctionnement, chapitre 65, compte 657341, fonction 833, CRB UD00, opération 05P012O002 « Autres projets Nature ».

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 14 février 2014,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
26 FÉVRIER 2014**

PUBLIÉ LE : 26 FÉVRIER 2014

M. SERGE LAMAISON